



DISTRICT DU CALVADOS

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du mardi 06 novembre 2018

Présents : Daniel BARBE, Jean-Claude CHAPILLON, Thierry FRANÇOIS, Stéphane DA ROIT, Benoît BOUCTON, Lyonel GRANDJEAN, Alain COLOMBIER.

Excusés: Anthony PILLOT.

1 - Approbation du dernier procès-verbal

Observation émise par Benoît BOUCTON, concernant les difficultés à obtenir les A.O.P ou attestations provisoire de capacité de la part des collectivités.

2 - Nos joies, nos peines

Félicitations à Thierry FRANÇOIS pour la naissance de sa petite fille NINON, ainsi qu'aux heureux parents.

3 - Point sur les visites décennales des installations

Concernant les effectifs permanents à faire figurer sur la demande de classement, il est demandé de noter 50 personnes (joueurs + officiels), à cela se rajoutent 250 spectateurs (pourtour du terrain) quand il n'y a pas de tribune.

Il est demandé de noter sur tous les documents de classement les noms et fonctions des personnes présentes lors de la visite d'une installation (club et mairie).

Pour les niveaux 5 et foot à 11 la date, la fonction et l'émargement d'un élu suffisent, cela permet au contrôleur de revenir avec la demande de classement et de ne plus attendre l'hypothétique retour du document par les mairies.

Dans la mesure du possible, il faut classer tous les terrains d'une même installation lors d'un contrôle, y compris les terrains non classés (ex foot à 11, à 5, à 8...)

Les contrôleurs devront demander les Autorisation d'Ouverture au Public ou les Attestations de Capacité des installations contrôlées.

RAPPEL : une attestation de capacité suffit si le propriétaire de l'installation certifie que la capacité d'accueil n'excède pas 300 personnes (voir le document fourni).

Les contrôleurs prendront les rendez-vous avec les mairies.

4 - Terrains à contrôler saison 2018/2019

- LISIEUX - Stade de Hauteville 1 - Lyonel GRANDJEAN
- CAEN - Stade Victor Vinde - Daniel BARBE
- FONTENAY LE MARMION - Stade Municipal - Jean-Claude CHAPILLON
- SAINT VIGOR LE GRAND - Stade Marcel Garnier - Thierry FRANÇOIS
- BRETTEVILLE SUR ODON - Stade Municipal 2 synthé - Stéphane DA ROIT
- CHEUX - Stade Municipal - Stéphane DA ROIT
- CORMELLES LE ROYAL - Stade Municipal - Daniel BARBE
- LION SUR MER - Stade René Desmezière - Daniel BARBE
- LANGRUNE / MER - Stade Jean Lecouble - Daniel BARBE et Stéphane DA ROIT

5 - Planning contrôle Éclairage saison 2018/2019

- BAYEUX - Henry Jeanne - Mrs FRANÇOIS et CHAPILLON - 17/12/2018 à 18h00
- CAEN - D'Ornano - Mrs CHAPILLON et BARBE - 18/12/2018 à 18h00
- CAEN - Venoix - Mrs CHAPILLON et BARBE - 18/12/2018 à 19h00
- CAEN - Déterville - Mrs CHAPILLON et BARBE - 09/01/2019 à 18h00
- CAEN - Fouques - Mrs CHAPILLON et BARBE - 09/01/2019 à 19h00
- DEAUVILLE - Hébert - Mrs CHAPILLON et GRANDJEAN - 14/01/2019 à 18h00
- DIVES SUR MER - Heurtemate - Mrs GRANDJEAN et DA ROIT - 15/01/2019 à 18h00
- LISIEUX - Bielman - Mrs GRANDJEAN et BOUCTON - le 17/01/2019 à 18h00
- MONDEVILLE - Faré - Mrs BOUCTON et CHAPILLON - le 22/01/2019 à 18h00
- VIRE - Pierre Compte - Mrs DA ROIT et PILLOT - le 29/01/2019 à 18h30

Les installations classées en niveau E5 et niveau Efoot à 11 seront visitées en 2020, soit tous les 2 ans comme le stipule la circulaire.

D'autres installations sont en cours de demandes de renseignements complémentaires.

Rappel: ne pas oublier les points bis lors des contrôles.

La charte de l'éclairage de la F.F.F est mise à disposition pour tous les contrôleurs (mail envoyé par le président de la commission).

6 - Futsal

Mise à disposition du document servant au classement des éclairages FUTSAL.

Salles et gymnases à contrôler:

- CAEN - Chemin vert - Gymnase Dunois - Mr CHAPILLON
- DEAUVILLE - Touques - Parc des sports - Mr GRANDJEAN
- MOYAux - Salle Nicolas Batum - Mrs GRANDJEAN
- HOULGATE - Villers sur Mer - Stade André Salesse - MR GRANDJEAN
- DEMOUVILLE - Gymnase Guy Hérbert - Mr BOUCTON

Prendre RDV avec les mairies ; Qui doivent fournir une A.O.P + un P.V de sécurité pour les salles ou gymnases classées.

C'est de la responsabilité des collectivités/mairies de se mettre en conformité pour pouvoir pratiquer une activité organisée par la ligue ou le district dans une salle ou un gymnase.

Mise à disposition du document pour le contrôle de l'éclairage d'un gymnase ou salle.

Pour toute visite, terrains ou salles, mentionner les noms et fonctions des personnes présentes ainsi que les observations constatées et pouvant être utiles.

7 - Courriers reçus

Mr NIFOUSSI signale sur le terrain de Coulonce, la présence de buts (foot à 11) implantés sur les lignes de touche, gênant les arbitres de touche et présentant un risque pour l'intégrité physique des joueurs.

→ Un courrier va être envoyé en mairie pour signaler ce problème.

La commune de Bonnebosq signale par courrier le déplacement d'un terrain.

→Mr GRANDJEAN Lyonel contactera la mairie pour plus de renseignements.

8 - Questions diverses

Question sur les courriers envoyés en mairie : peu de retour des mairies, la copie des courriers reçus a été donnée aux contrôleurs.

Question sur les frais de déplacement :

- Ne pas attendre pour demander le remboursement des frais de déplacement. Les dates de frais doivent correspondre à la saison entre septembre et juin.

La séance est levée à 20 h 15.

Le Président



J-C CHAPILLON

Le Secrétaire



Stéphane DA ROIT